

COVOITURAGE

GROUPES DE TD 1^{er} SEMESTRE

Important : Les étudiants seront placés, en priorité, dans les groupes du soir et/ou du samedi matin.
Les étudiants salariés ne peuvent pas bénéficier du statut « covoiturage ».

Ce document est à envoyer par mail au secrétariat de votre filière :

Au plus tard pour le 08/09/2025. Aucune demande ne sera traitée après cette date.

Cette demande, une fois signée et remise au service de scolarité, n'est plus révocable.

Filière :

Etudiants concernés :

Fait à Metz, le

Signatures des étudiants :